

## *Actions d'appui export*

### Actions relevant du champ de l'appui export :

- Accueil de délégations en France d'inspecteurs officiels des pays tiers dont la mission est d'auditer les filières françaises exportatrices avec l'un et/ou l'autre des objectifs suivants :
  - la tenue de réunions de travail avec les services officiels français notamment la DGAL et ses services déconcentrés en vue de négocier des accords sanitaires,
  - l'inspection du système français de gestion des risques sanitaires liés à la production de denrées alimentaires d'origine animale et/ou végétale,
  - l'inspection d'entreprises particulières françaises ayant sollicité l'octroi d'un agrément à l'exportation.
- Accueil en France de personnalités étrangères susceptibles de faciliter l'accès à leur marché,
- Déplacement à l'étranger d'experts français dont la mission est de contribuer à un meilleur accès aux marchés étrangers,
- Traductions de documents techniques de portée générale,
- Mission de prospection pour des couples pays/produit ciblés,
- Analyses techniques, guides de bonnes pratiques, études de marché, séminaires techniques, etc visant à faciliter les négociations ou la recherche d'opportunités à l'exportation,
- Opérations pré-commerciales dont l'objectif est de faciliter l'accès aux marchés étrangers et l'exportation de produits français en diffusant notamment des informations sur les systèmes de qualité sanitaire & phytosanitaire des produits français et sur les atouts qualitatifs de l'offre française.

Selon les opérations, FranceAgriMer peut être maître d'ouvrage en confiant la réalisation de l'action d'appui export à un tiers ou agir en complète maîtrise d'œuvre.

En fonction de l'évolution des négociations sanitaires et des conditions commerciales d'accès au marché, un dossier qui aura bénéficié une année donné d'un soutien au titre d'actions d'appui export (Unité d'Appui aux Exportateurs-UAEXP) pourra ensuite évoluer vers des actions de publi-promotion (Unité de Promotion-COM) lorsque les conditions commerciales le permettront.

### Pièces à fournir pour solliciter un appui financier pour des actions d'appui export :

- Contexte général de la filière et importance des marchés exports (données chiffrées à l'appui)
- Analyse des enjeux sur le marché ciblé (historique, potentiel économique chiffré, entraves au commerce rencontrées, nomenclature douanière des produits ciblés ...)
- Objectifs de l'action, résultats attendus et perceptives
- Historique des actions déjà menées sur le couple pays/produit ciblé
- Description précise des actions prévues pour lesquelles un soutien financier est sollicité (programme prévisionnel, liste des personnes cibles, modalités de mise en œuvre (date, lieu...))
- Tableau budgétaire précis, détaillé par postes de dépenses, spécifiant le coût total de l'action, le soutien financier sollicité auprès de FranceAgriMer par actions et le mode de financement.

### **Critères d'analyse et de sélection des demandes :**

- Cotation du couple pays/ produit sur la feuille de route établie en comité export SPS
- Enjeux commerciaux et économiques
- Etat des négociations et des relations entre les autorités françaises et celles du pays ciblé et leur historique
- Avis et recommandations de l'attaché agricole régional de la zone ciblée,
- Situation sanitaire & phytosanitaire
- Historique des négociations et actions déjà menées dans le pays ciblé
- Recommandations et exigences du pays ciblé...

### **Calendrier indicatif :**

Réalisation de l'opération	Date limite de dépôt de la demande à FranceAgriMer	Arbitrage inter-filières	Décision FranceAgriMer
1 <sup>er</sup> semestre année (n+1)	31/11 année (n)	Discussion en comité export SPS session automne année (n)	Mi-décembre année (n)
2 <sup>ème</sup> semestre année (n+1)	31/04 année (n+1)	Discussion en comité export SPS session printemps année (n+1)	Juillet année (n+1)

Compte-tenu du caractère imprévisible des dossiers SPS, les opérations d'appui export sont susceptibles d'évoluer, afin de s'adapter au contexte international et apporter ainsi au bénéfice des filières françaises une réactivité face à des opportunités d'actions.

### **Point de contact :**

Les informations complémentaires et le dépôt des demandes sont à adresser à l'Unité d'Appui aux Exportateurs – FranceAgriMer.

#### **FRANCEAGRIMER**

Unité d'Appui aux Exportateurs  
Service des actions européennes et internationales  
Direction Filières et International  
12 rue Henri Rol-Tanguy  
93555 Montreuil Sous Bois Cedex  
FRANCE  
Tél : + 33 (0)1 73 30 31 71  
Fax : + 33 (0)1 73 30 22 99  
[export@franceagrimer.fr](mailto:export@franceagrimer.fr)  
[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)